



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 15
Suffrages exprimés : 23

République Française

Délibération N° 2022-73
Conseil Municipal 6 Juillet 2022

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 30 Juin 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K. GAI – G. MIGNON – M.H. AUBINEAU
T. DEGRANDE – G. MICHELY – JP DESLIAS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – A. DUBRUN – F.
GUIRAO – E. PILLARD-CLEMENTEL – S. RAYNAUD – J. MARTINEAU – P. MAURY –

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : B. LAFAYE donne pouvoir à K.
GAI – M. VILLEGGER donne pouvoir à J.L. LEVESQUE – P. FREON donne pouvoir à J.L. LEVESQUE –
M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON – J.F. CESSAC donne pouvoir à J.P. DESLIAS – P.
ORMECHE donne pouvoir à W. BOURGEAU – K. PERROIS donne pouvoir à S. BROUILLET – H.
ROSARIO donne pouvoir à E. CLEMENTEL –

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : S. BUTET – S. DELIMOGE – C. RAFIN
CONSEILLER MUNICIPAL NON EXCUSÉ : P. BERTON

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Emilie CLEMENTEL

OBJET : RÉALISATION DE TRAVAUX EN RÉGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14 et notamment son Tome 1, annexe 25 et son Tome 2, titre 3
chapitre 3,

Considérant la nécessité pour la commune de valoriser le travail fait en régie directe,

Considérant la nécessité de lister chaque année les travaux susceptibles d'être réalisés en régie,

Considérant que cette liste non-exhaustive pourra être complétée,

Considérant qu'une décision modificative du budget principal de la commune pourra être
réalisée en fin d'exercice afin d'inscrire les crédits nécessaires aux opérations d'ordre,

Monsieur le Maire en donne lecture et commente :

- Opération 99 : réfection des sols de deux classes et de la bibliothèque : (budget primitif :
4 800 €),
- Opération 25 : mise en place d'un accroparc (budget primitif : 2 250 €),
- Opération 114 : aménagement de toilettes canines (budget primitif : 900 €),
- Opération 471 : aménagement des bureaux Finances/Ressources Humaines (budget
primitif : 2 450 €),
- Opération 109 : réfection du hall d'entrée de l'immeuble Monis (budget primitif : 800 €),
- Opération 211 : aménagement du terrain de Beach Volley (budget primitif : 4 700 €),
- Opération 102 : installation d'un ascenseur à la Mairie (budget primitif : 8 411 €).

Le Conseil Municipal, en tendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré **PAR 23
VOIX POUR**, décide :

- D'approuver cette liste non exhaustive de fourniture pour la réalisation de travaux en régie sus
nommée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE